

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE ANNABA

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Siège Social : 12 BOULEVARD DU 1^{er} NOVEMBRE 1954 - ANNABA

NIF :001323019021063

FIXE: 038-45-12-01 / 038-45-12-07

FAX :038-45-12-09

AVIS D'ATTRIBUTION
PROVISOIRE

Conformément au décret présidentielle N°15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et notamment les articles 65 alinéa 02 et les articles 46 et 53 de la loi N°23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et suite un avis D'appel D'offres National Ouvert Avec Exigence De Capacités Minimales N° 80/2026, relatif à la : **REALISATION D'UN GROUPE SCOLAIRE TYPE C A AIN BERDA (EL BESBASSA 02 - 300 LOGEMENT) ZHUN, LOT 02 : BLOC 02 CLASSES + SALLE POLYVALENTE TCE**

Paru sur le quotidien le **National** en date du **27/07/2026** sous le N° **ANEP 2623005342**

La direction des équipements publics de la Wilaya de Annaba informe les soumissionnaires que l'analyse des offres technique et financière a donné les résultats suivants :

DESIGNATION ETP	IMMATRICULATION FISCALE	MONTANT EN DA /TTC	NOTE TECH /100	DELAI DE REALISATION	OBS
TOUMIAT DOUADI	178230301029180	14.510.856,19	68,50	04 MOIS	Le Moins disant parmi les qualifiées techniquement

Les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ayant abouti au présent avis d'attribution provisoire, ont la possibilité d'introduire un recours auprès de la commission Des Marchés compétents dans un délai n'excédant pas 10 jours à compter de la 1ère parution de cet avis conformément à l'article 82 de décret présidentielle N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 de la loi N°23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Pour les autres soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissances des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, se rapprocher des services de la direction des équipements publics au plus tard 03 jours à compter du 1er jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire.